

**Avis de la coopérative pour la résiliation de l'occupation pour de graves problèmes
causés dans le logement réservé aux membres ou l'ensemble d'habitation**

N7C

(Available in English)

Destinataire : (nom du membre de la coopérative)	Expéditeur : (nom de la coopérative)

Adresse du logement réservé aux membres :

**Le présent document est un avis légal qui pourrait entraîner votre
expulsion de votre logement.**

Renseignements fournis par la coopérative

La coopérative vous donne le présent avis parce qu'elle veut résilier votre occupation – la coopérative veut que vous quittiez le logement réservé aux membres au plus tard à la date de résiliation suivante :

jj/mm/aaaa

La coopérative peut immédiatement demander par requête à la Commission de la location immobilière (CLI) d'ordonner votre expulsion. Consultez les renseignements fournis par la Commission de la location immobilière à la page 2.

Motifs de la résiliation de votre occupation

La coopérative a coché les cases correspondant aux motifs de résiliation de votre occupation.

- Motif 1 :** Votre comportement ou celui d'une personne qui vous rend visite ou habite avec vous a gravement compromis la sécurité d'une autre personne, et ce comportement a eu lieu dans l'ensemble d'habitation.
- Motif 2 :** Vous ou une personne qui vous rend visite ou habite avec vous avez causé intentionnellement des dommages au logement réservé aux membres ou à l'ensemble d'habitation.
- Motif 3 :** Vous ou une personne qui vous rend visite ou habite avec vous avez utilisé le logement réservé aux membres ou l'ensemble d'habitation d'une manière qui est incompatible avec son utilisation en tant que local d'habitation et qui a causé ou pourrait causer selon toute attente de graves dommages.

Explication des motifs du présent avis

Le tableau qui suit fournit les événements et les circonstances qui expliquent pourquoi la coopérative vous donne le présent avis.

Voir les pages supplémentaires ci-jointes.

Date/Heure	Détails des événements ou circonstances

Renseignements fournis par la Commission de la location immobilière (CLI)

Date de résiliation La date de résiliation indiquée par la coopérative dans le présent avis doit survenir au moins **10 jours** après que la coopérative vous donne le présent avis.

Si vous n'êtes pas d'accord avec le présent avis Vous n'avez pas à quitter le logement si vous n'êtes pas d'accord avec ce que la coopérative a indiqué dans le présent avis. Cependant, la coopérative peut demander par requête à la CLI d'ordonner votre expulsion. La CLI fixera la date d'une audience où vous pourrez expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord.

Si vous quittez le logement Si vous quittez le logement réservé aux membres au plus tard à la date de résiliation, votre occupation prendra fin à cette date. Cependant, si la coopérative vous a donné le présent avis parce que vous avez endommagé le logement réservé aux membres ou l'ensemble d'habitation, vous pourriez toujours devoir une somme à la coopérative pour les dommages.

Comment vous saurez que la coopérative a présenté une requête à la CLI Si la coopérative demande par requête à la CLI d'ordonner votre expulsion, la CLI fixera la date d'une audience et vous recevrez une copie de la requête et de l'avis d'audience. La coopérative devra prouver les affirmations qu'elle a faites dans le présent avis et dans la requête, et vous pourrez répondre à ces affirmations.

Ce que vous pouvez faire si la coopérative présente une requête à la CLI

- Assistez à l'audience où vous pourrez répondre aux affirmations faites par la coopérative dans la requête.
- Obtenez immédiatement les conseils d'un avocat. Vous êtes peut-être admissible aux services d'aide juridique.

Signature : Coopérative Représentant

Nom	Téléphone
Signature	Date

Renseignements sur le représentant :

Nom	N° du BHC	Raison sociale de la société (le cas échéant)	
Adresse postale			N° de Téléphone
Municipalité (ville, village, etc.)	Prov.	Code postal	N° de Télécopieur
Adresse électronique			